



### Accompagner les enfants en difficulté

► Mise en place de dispositifs de réussite éducative en priorité au sein des zones urbaines sensibles ainsi que des zones ou réseaux d'éducation prioritaire. Ces équipes pluridisciplinaires ont pour mission de soutenir dès la maternelle les enfants qui connaissent des difficultés éducatives, sanitaires ou sociales.

► Création d'une trentaine d'internats de réussite éducative.

► Accompagnement des jeunes pour l'accès aux Grandes Écoles.

### Améliorer l'égalité entre les territoires

► Augmenter de 600 millions d'euros sur cinq ans la dotation de solidarité urbaine (DSU).

► Privilégier, pour sa répartition, les villes les plus pauvres qui doivent assumer les charges socio-urbaines les plus importantes.

### Lutter pour l'égalité des chances entre les citoyens

► Création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

► Renforcement de la lutte contre les discriminations à travers la promotion de la diversité dans l'entreprise :  
– mise en place des chartes de la diversité.

► Rénovation de l'accueil et de l'intégration des populations immigrées :

- création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) ;
- généralisation du contrat d'accueil et d'intégration, développement des formations linguistiques et civiques.

## À QUI S'ADRESSER ?

### ► L'emploi :

- Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- ANPE
- Missions locales et paio
- Maison de l'Emploi
- Conseil Général
- Mairie

### ► Le logement :

- Préfecture
- Direction départementale de l'équipement
- DDASS
- ANRU
- ADIL
- ANAH

### ► L'égalité des chances

- Préfecture
- DDASS
- Délégation interministérielle à la ville
- Inspection Académique

Retrouvez toute l'actualité de la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale sur la lettre électronique de la cohésion sociale, accessible depuis : [www.cohesionsociale.gouv.fr](http://www.cohesionsociale.gouv.fr)

La première réponse à vos questions administratives

Allô, service public

 3939

0,12 €/min TTC à partir d'un poste fixe

Du lundi au vendredi de 8h à 19h  
et le samedi de 9h à 14h

## PLAN DE COHESION SOCIALE

*Emploi, logement, Égalité des chances*

### LES MESURES DU PLAN

« Le plan de cohésion sociale a pour ambition de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale, c'est la volonté du Président de la République. Il permet une mobilisation sans précédent de moyens importants dans la durée. Que ce soit sur l'emploi, le logement, l'égalité des chances, un ensemble de mesures concrètes sont d'ores et déjà prises et se mettent en place rapidement.

Je vous propose de découvrir ces mesures dans ce dépliant. Vous pourrez consulter votre préfecture, ou les services de l'État compétents sur les points qui vous concernent plus particulièrement. Je suis sûr qu'ensemble nous pourrons relever ce défi de la cohésion sociale.

C'est notre avenir, ensemble, que nous construisons ! »

Jean-Louis Borloo

*Jean-Louis Borloo*





# Emploi



## Lutter contre le chômage

### Mieux accompagner les demandeurs d'emplois et favoriser le retour à l'activité

► Création du "contrat d'avenir" dans le secteur non marchand (*collectivités locales, associations, les chantiers et entreprises d'insertion...*), pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux (*RMI, ASS et API*) depuis plus de 6 mois. Il prévoit :

- un temps de travail de 26 heures associé à une vraie formation ;
- une rémunération sur la base du SMIC ;
- un suivi personnalisé systématique.

► Création du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) ouvrant un droit à un accompagnement vers l'emploi pour tout jeune en difficulté d'insertion professionnelle :

- 350 000 jeunes auront accès à une formation en alternance (*contrat de professionnalisation et apprentissage*) ;
- 350 000 jeunes seront conduits vers l'emploi marchand, au besoin par le biais d'un contrat aidé ;
- une allocation intermédiaire pourra être versée aux jeunes entre deux séquences de son parcours vers l'emploi ;
- un fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes doté de 75 millions d'euros en 2005 est créé. Il permettra notamment de développer des actions éducatives adaptées, afin de faciliter les parcours d'accès à la vie professionnelle.

► Une gestion plus souple et une simplification des contrats aidés pour les publics en difficulté :

- dans le secteur marchand : le contrat initiative emploi et le contrat d'insertion revenu minimum d'activité ;
- dans le secteur non marchand : le contrat d'accompagnement dans l'emploi et le contrat d'avenir.

► Soutien à l'insertion par l'activité économique :

- augmentation de 35 % du nombre de postes financés dans les entreprises d'insertion ;
- généralisation des dispositifs d'accompagnement des associations intermédiaires ;
- création d'une aide à l'accompagnement socioprofessionnel dans les chantiers d'insertion ;
- doublement de la dotation de l'État au fond départemental d'insertion.

► Création de 300 "maisons de l'emploi" fédérant les acteurs de l'emploi, pour mieux accompagner les chômeurs de manière efficace, les préparer aux métiers d'avenir et améliorer le service rendu aux entreprises.

### Relancer l'apprentissage et les formations en alternance

► Les conditions de travail et de vie de l'apprenti sont améliorées :

- rémunération défiscalisée et augmentée ;
- création d'une carte nationale d'apprenti sur le modèle de la carte d'étudiant.

► L'apprentissage au sein des entreprises est favorisé :

- crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti et par an, majoré à 2 200 euros pour les jeunes sans qualification ;
- le recrutement d'apprentis pour la création ou la reprise d'une entreprise est encouragé ;
- l'efficacité de la taxe d'apprentissage est renforcée.

► L'accès de l'apprentissage aux jeunes travailleurs handicapés est facilité par le biais d'un crédit d'impôt majoré à 2 200 euros.

► L'accès des jeunes sans qualification ni diplôme aux emplois publics (*programme PACTE*) est favorisé.

### Mieux gérer et accompagner les restructurations

► Un droit au reclassement personnalisé est prévu pour tous les salariés.

► Le dialogue social est renforcé par une anticipation des mutations et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

► Les obligations en matière de revitalisation des bassins d'emploi sont précisées.



# Logement

## Résoudre la crise du logement

### Financer 500 000 logements sociaux en cinq ans

► Signature de deux conventions-cadre avec l'Union Sociale pour l'Habitat et avec la Fédération Nationale des SEM, qui engagent l'ensemble des bailleurs sociaux.

► Signature d'une convention avec les partenaires sociaux du « 1 % logement » qui s'engage à soutenir le plan de cohésion sociale par une contribution annuelle de 210 millions d'euros, soit un accroissement de près de 40 % de leur effort antérieur.

► Recensement et mobilisation par l'État et les collectivités locales du foncier nécessaire à la réalisation des objectifs du plan.

### Amplifier le programme national de rénovation urbaine

► Le programme est prolongé de 3 ans jusqu'en 2011.

► Le montant des financements apportés par l'État est majoré de 60 % et porté à 4 milliards d'euros.

► Dès 2004, première année de fonctionnement, les projets de plus de 100 quartiers ont été examinés par l'ANRU, concernant plus d'un million d'habitants.

### Mobiliser le parc privé

► Production annuelle de 40 000 logements locatifs à loyer maîtrisé par l'augmentation des crédits de l'ANAH et la sécurisation des risques d'impayés.

► Remise sur le marché de 20 000 logements vacants par an.

► Lutte renforcée contre l'habitat indigne.

### Réformer l'accession à la propriété

► Création du « nouveau prêt à 0 % ».

► Amélioration des caractéristiques du prêt, en faveur des familles aux ressources modestes.

► 240 000 ménages aidés par l'État pour devenir propriétaires d'un logement.

► Développement de la location-accession.

### Renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence

► L'objectif est d'atteindre une capacité de 100 000 places en 2007.